



Démission et non respect du préavis en tant que consultant

Par Athi

Bonjour à tous,

Je suis consultant pour une société A et en "mission" chez un client B.

J'ai posé ma démission fin juillet en espérant pouvoir être libre de 1er Septembre car j'ai eu une proposition sur une opportunité en or qui démarrera le 1er Septembre.

Mon préavis étant de 2 mois je n'ai pas pu négocier avec mon employeur une dispense de celui-ci (j'aurai donc fait la moitié de mon préavis au 1er Septembre).

Bien entendu mon employeur me menace de me trainer au Prud'homme.

Ma question est la suivante : en plus de l'équivalent de mon salaire sur un mois, mon employeur peut-il obtenir de ma part une indemnité concernant le contrat qu'il a avec le Client B ?

Merci par avance pour vos réponses.

N'hésitez pas à m'indiquer si il manque des détails etc.

Cordialement,

Athi,